

## Les noms de domaines français accentués

[INTERNET]

**Depuis le 3 mai, l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération (AFNIC) permet l'enregistrement des IDNs (Internationalized Domain Names), noms de domaines composés d'accents et/ou de caractère spéciaux.**

Jusqu'à présent, seuls les chiffres, caractères romains non accentués et le « - » soit au total 37 caractères pouvaient figurer dans un nom de domaine français.

Désormais, les 30 nouveaux caractères suivants pourront être utilisés :

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ß | à | á | â | ã | ä | å | æ | ç | è |
| é | ê | ë | ì | í | î | ï | ñ | ò | ó |
| ô | õ | ö | ù | ú | û | ü | ý | ÿ | œ |

Sont concernés, les six noms de domaines français gérés par l'AFNIC à savoir : .fr (France), .re (Ile de la réunion), .yt (Mayotte), .pm (Saint-Pierre et Miquelon), .wf (Wallis et Funtuna) et .tf (Terres Australes et Antarctiques).

L'AFNIC prévoit la mise en place de cette ouverture en deux étapes.

Dans un premier temps, et ce jusqu'au 3 juillet prochain, l'étape dite « sunrise » permet aux seuls titulaires de noms de domaines français de réserver en priorité une variante de leur nom de domaine en utilisant s'ils le souhaitent ces nouveaux caractères.

Dans un second temps, la réservation sera ouverte à tous selon la règle du « *premier arrivé, premier servi* »

Selon l'AFNIC l'usage des « IDNs est la meilleure réponse donnée aux titulaires pour leur permettre de communiquer avec des noms de domaines reflétant la prononciation de leur identité ou de leur marque ».

Pour autant, une étude réalisée par ProDomaines, gestionnaire de noms de domaines, relève que sur 300 marques accentuées sur les extensions génériques .COM, .NET ou EU qui autorisent déjà la réservation de caractères accentués dans leurs noms de domaines, « 67 % des noms de domaine accentués en .COM sont des cas de cybersquatting et 46 % des noms de domaines accentués détenus par des tiers sont configurés sur des pages dites « parking » renvoyant vers des liens commerciaux avec une rémunération au clic pour le cybersquatteur. »

En conséquence, il est à craindre que cette nouvelle option pour les noms de domaines français ne fasse qu'accroître à son tour le risque de cybersquatting.

Lysa HALIMI